

CODE DE VIE

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, le Camp Mariste a mis en place de nombreuses règles pour ses employés et ses campeurs. Ainsi, le présent *Code de vie* devra être respecté par tous en tout temps.

Tout campeur participant au camp de jour s'engage à :

- 1- Adopter une attitude pacifique et sécuritaire envers les campeurs, les visiteurs, les employés du Camp et ses partenaires.
- 2- Favoriser une communication saine et respectueuse, ainsi que des relations harmonieuses entre les différents intervenants.
- 3- Respecter l'intimité et l'intégrité de soi-même et d'autrui.
- 4- Respecter le matériel et l'environnement du Camp.
- 5- Respecter les règles de distanciation physique, de lavage des mains et d'hygiène respiratoire prescrites en raison de la pandémie de la COVID-19.
- 6- Respecter l'affichage, les protocoles, les routines et les trajets prescrits en raison de la pandémie de la COVID-19.
- 7- Avertir son moniteur en cas de symptômes d'allure grippale, de gastroentérite ou s'apparentant à la COVID-19.

Mesures disciplinaires :

En cas de non-respect délibéré des règles du présent *Code de vie*, les mesures disciplinaires suivantes s'appliqueront, en fonction de la gravité des événements :

- 1- Avertissement verbal du moniteur responsable de l'équipe ;
- 2- Avertissement verbal et noté d'un coordonnateur ;
- 3- Avertissement écrit formel envoyé aux parents du campeur ;
- 4- Suspension ou renvoi du camp.

* Pour un motif grave, le Camp Mariste se réserve le droit de passer aux étapes 3 ou 4 directement.



ACQ
PROGRAMMATION
ET VIE DE CAMP

